Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 50 (1965)

Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Lausanne, avril 1965
50e année No 4
Paraît chaque mois

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Téléphone (071) 22 73 81

62e Congrès Raiffeisen suisse

samedi et dimanche 22 et 23 mai 1965, à Genève

Programme général

Samedi, 22 mai 1965

11.00 Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement au Victoria-Hall. Délibérations statutaires. Traduction simultanée.

12.00 Dîner dans les hôtels et restaurants assignés à Genève.

14.30 Assemblée ordinaire des délégués au Victoria-Hall.
Ordre du jour statutaire avec élection complémentaire au Conseil d'administration.

18.30 Souper dans les hôtels et restaurants assignés à Genève.

20.30 Soirée familière et folklorique au Palais des Expositions (Salon de l'automobile).

Dimanche, 23 mai 1965

Possibilités d'assister aux services religieux (voir avis spécial).

Programme d'excursions avec dîner en cours de route.

Convocation des Caisses affiliées à la

62e assemblée ordinaire des délégués

le samedi 22 mai 1965, à 14 h. 30 précises (portes : 13 h. 30), au Victoria-Hall à Genève

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture de M. G. Eugster, Dr en méd. vétérinaire, président de l'Union et ancien conseiller national.
2. Conférence de M. Wilhelm Röpke, Dr en sciences économiques et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales à Genève.
3. Désignation des scrutateurs.
4. Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse, présenté par le directeur A. Edelmann, Dr en droit.
5. Présentation des comptes annuels de la Caisse centrale pour 1964 et rapport du directeur P. Schwager.
6. Rapport et propositions du Conseil de surveillance, par M. René Jacquod, président et conseiller national.
7. Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale et résolution concernant la répartition du bénéfice.
8. Nomination d'un membre au Conseil d'administration
   Election complémentaire pour la période administrative 1964-68.
9. Divers et discussion générale.

Traduction simultanée.
Clôture de la séance vers 17.30 heures.

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :

« Chaque Caisse affiliée a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 10 avril 1965.

Au nom du Conseil d'administration :
Le président : Gall EUGSTER.

Le crédit hypothécaire en Suisse

Nous référant aux données de l'*Annuaire de la banque en Suisse* et aux informations complémentaires tirées du « Bulletin » de la Société de Banque Suisse, nous pensons intéresser nos lecteurs en faisant ressortir l'importance du crédit hypothécaire dans notre pays.

Si le crédit hypothécaire joue un rôle de premier plan chez nous, c'est qu'il peut se réclamer d'une longue tradition et d'une solide expérience. Ne dit-on pas que l'institut bancaire qui introduisit ce genre de placements en Europe est la Banque Leu & Cie S.A., fondée en 1755 ? Institution essentiellement hypothécaire à ses débuts, la Banque Leu élargit progressivement son champ d'action pour prendre place au sein du groupe des grandes banques.

En Suisse, actuellement aussi auprès des Caisses Raiffeisen, c'est le genre de crédit qui retient le plus l'attention. L'explication réside dans le fait que nombreux sont ceux qui désirent accéder à la propriété et que seul le crédit hypothécaire leur permet de réaliser ce vœu. En plus et parce que ce crédit est le meilleur marché, eu égard à la qualité du gage, les Caisses Raiffeisen favorisent tout spécialement l'octroi d'avances et de crédits d'exploitation couverts par garantie hypothécaire.

Si le crédit hypothécaire a pris successivement de l'ampleur, les plus importants accroissements furent enregistrés dans les années de fort développement économique occasionnant une activité fébrile dans l'industrie du bâtiment. C'est ainsi que — pour ne citer qu'un exemple — les prêts et crédits hypothécaires des Caisses Raiffeisen ont passé de 358,2 millions en 1943 à 1742,7 millions en 1963. Les placements en question ont donc quintuplé en 20 ans. A fin 1963, ce secteur se répartissait en 1495 millions de francs de placements hypothécaires de premier rang, 136 millions en rang postérieur avec garantie complémentaire, 98,5 millions de crédits d'exploitation couverts par hypothèque de premier rang et 13,2 millions en rang postérieur avec garantie complémentaire.

L'importance des placements hypothécaires directs est clairement illustrée par le fait qu'à fin 1963 ils représentaient plus du tiers du total des bilans de l'ensemble des banques suisses. Donc, sans les crédits d'exploitation garantis par gage hypothécaire, la proportion des placements hypothécaires proprement dits par rapport au total des bilans se présente comme suit par groupe de banques, la moyenne d'ensemble étant de 34,8 % :

Banques cantonales	54,2 %
Grandes banques	6,4 %
Banques locales	56,0 %
Caisses d'épargne	70,0 %
Caisses Raiffeisen	61,4 %
Autres banques	1,3 %

Ce tableau est bien à l'image d'un pays aux tendances fédéralistes, puisque l'organisation du crédit hypothécaire y est très diversifiée. Dans d'autres pays, en France notamment, les affaires hypothécaires sont presque exclusivement confiées à un organisme centralisé tel que le Crédit Foncier de France ou à un groupe restreint d'instituts nettement déterminés. En revanche, les banques suisses ne connaissent pas la spécialisation très poussée et les institutions, dont l'activité est axée exclusivement sur le crédit hypothécaire, sont plutôt rares chez nous. C'est bien une des caractéristiques de nos banques qu'elles s'intéressent à des degrés divers à tous les genres d'opérations, au crédit hypothécaire en particulier.

Une autre caractéristique du crédit hypothécaire en Suisse réside dans le fait que nombre de prêts, bien qu'ils s'étendent sur des périodes généralement longues, sont dénonçables, sauf convention contraire, à six mois, voire à trois mois. Il convient toutefois de préciser d'emblée qu'un établissement, qui a accordé des prêts hypothécaires sous-entendus de longue durée, ne saurait brusquement et massivement faire usage de son droit légal de dénonciation à court terme sans se déconsidérer gravement aux yeux du public. Par ailleurs, les taux d'intérêt des hypothèques sont demeurés relativement stables au cours des dernières années, ne marquant en plus que des différences de peu d'importance et toujours moins sensibles.

Notre étude serait incomplète si nous n'ajoutions pas qu'indépendamment des banques une série d'institutions publiques et privées exercent une grande influence sur le marché hypothécaire suisse. Il s'agit notamment des caisses de pensions et fonds de prévoyance, des sociétés d'assurances, du Fonds de compensation de l'AVS, de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) et des divers fonds de placements immobiliers. Ces institutions, qui ont des capitaux à placer à long terme, investissent ceux-ci en valeurs immobilières.

S'il n'existe pas de statistique relative à la valeur globale des placements hypothécaires des caisses de pensions et fonds de prévoyance, nous apprenons, par le bureau fédéral des assurances, qu'en 1962, les entreprises d'assurance privées en Suisse possédaient un portefeuille des titres de gage immobilier pour un montant de 4510 millions sur un total des bilans de 17 110 millions, soit 26,4 %.

A la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), les placements hypothécaires s'élevaient à 270,4 millions pour un bilan total de 2097,6 millions, ce qui représente une proportion de 12,9 %. Précisons que ce sont surtout les cantons, les communes et les banques cantonales qui bénéficient des autres fonds de la SUVA.

Le Fonds de compensation de l'AVS dispose d'une grosse fortune à placer. A fin 1963, les placements fermes atteignaient 6649 millions. Si, pour moitié, ces fonds sont placés auprès de la Confédération, des cantons, des communes et des entreprises semi-publiques, l'autre moitié (3094 millions) se trouve placée auprès des centrales de lettres de gage et des banques cantonales. Or, par ces 3 milliards, le Fonds de compensation de l'AVS contribue largement, quoique d'une manière indirecte, à satisfaire les besoins du crédit hypothécaire en Suisse.

Mentionnons enfin les 54 fonds de placements immobiliers existant à fin 1963 et disposant d'une fortune de 2,9 milliards utilisée en majeure partie pour l'achat d'immeubles et de terrains.

On peut ainsi conclure que l'endettement hypothécaire est très élevé dans notre pays. Selon des estimations très approximatives fournies par le Bulletin de la Société de Banque suisse, il était évalué à 17 milliards en 1938, à 22 milliards en 1948, à 36 milliards en 1958, et devrait approcher maintenant de 60 milliards de francs. L'accroissement de la population, l'ampleur considérable prise dans le secteur du bâtiment et le renchérissement de la construction comme aussi l'expansion économique expliquent la forte augmentation enregistrée dans la période d'après-guerre.

Fx

PAQUES

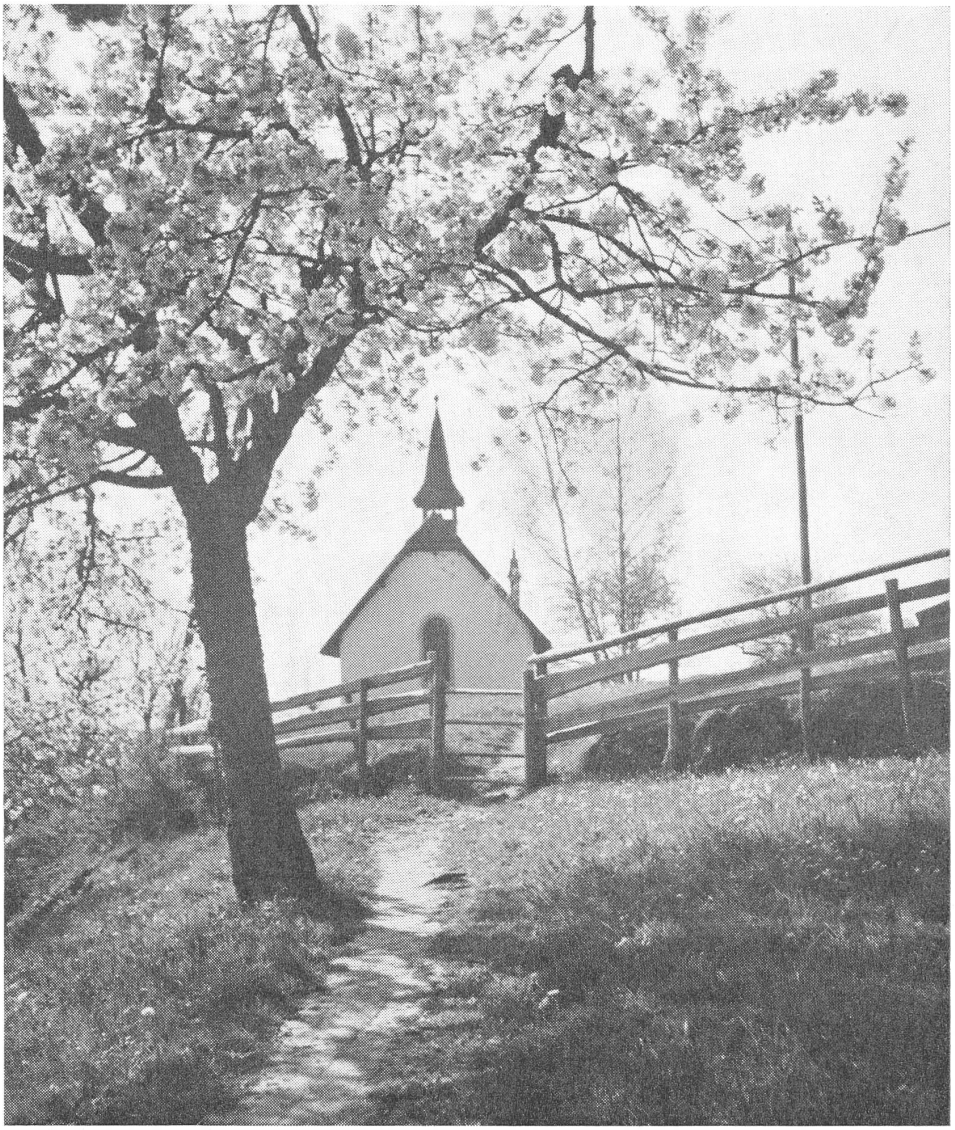

Voici le printemps ! Dans les prairies, dans les forêts, tout reverdit. Partout éclosent les bourgeons gonflés de sève ; partout s'ouvrent les perce-neige, les crocus, les pâquerettes, les jacynthes et les tulipes ; partout les oiseaux chantent le renouveau et la défaite de l'hiver.

C'est le triomphe de la vie !

Pour la nature, il s'agit d'un cycle, et la mort aura le dernier mot sur notre planète qui va se refroidissant et se prépare à son grand sommeil. En sera-t-il de même pour les hommes, pour nous ? Tout le problème est là.

Notre réponse est : non ! Notre vie a un sens et la mort n'aura pas le dernier mot.

Nous n'avons qu'une preuve, qu'une raison d'espérer : la parole de Celui qui a dit : « Je suis la résurrection et la vie ! » S'il est une chose étrange, c'est que tant d'hommes s'acharnent à le nier, à nous rapetisser au niveau de l'animal, à nous découronner de ce qui fait notre grandeur : notre âme immortelle.

Notre foi, notre espérance, notre certitude reposent sur un petit livre : le Nouveau Testament, l'Evangile. Ce livre nous raconte en quelques pages la vie prodigieuse d'un homme qui a vaincu la mort. Il a été écrit par des témoins oculaires. Il est inexplicable humainement, s'il ne repose pas sur la vérité, sur la réalité, sur un fait.

Toutes les tentatives de l'expliquer autrement se sont révélées vaines. Et ceux qui refusent d'y croire n'ont trouvé qu'une réponse: Ce n'est pas possible ; donc, ce n'est pas vrai !

Nous croyons, nous, que c'est vrai. Nous croyons ces hommes qui, après le drame du Calvaire, n'ayant rien à gagner et tout à perdre ici-bas, partent à la conquête du monde et donnent avec joie leur vie pour attester la résurrection de leur divin Maître avec cette seule règle : « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu, ce dont nous sommes les témoins ! » Nous croyons ces hommes qui ont littéralement touché du doigt les plaies glorieuses du Christ ressuscité !

Cela, c'est Pâques !

Ce qui est étrange, c'est que nous ayons tant de peine à régler effectivement notre vie d'après notre foi, c'est que nous pensions si peu à notre âme immortelle !

Sans cesse, nous nous trouvons devant le problème capital, le choix décisif ; sans cesse la vie moderne avec ses brillantes réussites nous montre les royaumes de la terre avec leur munificence et les conquêtes de l'espace avec leurs promesses et nous redit comme Satan le disait à Jésus : « Tout cela, je te le donnerai si tu te livres à moi » et nous devons savoir lui répondre : « Tu n'adoreras que Dieu seul ! »

Nous faisons de notre mieux pour lutter dans le monde contre la faim, la misère, la maladie ; mais l'homme ne vit pas seulement de pain.

Pour qu'il soit effectivement respecté dans sa vie et dans sa destinée, pour que l'homme trouve ici-bas la place qui lui revient et qu'elle soit sacrée pour tous, il nous faut d'abord donner à Dieu la place qui Lui revient !

Il est le seul garant, parce qu'Il est le seul juge.

Pour remplir humblement et fidèlement les tâches monotones de la vie quotidienne comme pour affronter sans faiblir les exigences et les tentations qui mettent dans la balance tout notre bonheur et celui des autres, il n'y aura jamais qu'une garantie efficace et une certitude absolue, la parole et l'appui de Celui qui nous a dit : « Je suis la Résurrection et la Vie ».

« Que me servira-t-il d'avoir gagné ou conquis l'univers tout entier, si je lui sacrifie l'âme immortelle que Dieu m'a confiée » ?

Cela, c'est l'éternelle leçon de Pâques !

M. Cordelier.

Chronique économique et financière

En guise de chronique mensuelle, nous cédons pour une fois la parole à la Direction de la Banque nationale suisse dont le rapport présente une excellente analyse de notre situation économique. Nous en avons extrait quelques passages qui peuvent avoir un intérêt particulier pour nos lecteurs.

Dans l'économie suisse, les facteurs d'expansion ont continué à dominer. La demande intérieure s'est encore accrue. Une activité intense a régné dans le secteur de la construction où les travaux publics notamment ont fortement progressé. La demande de produits suisses de la part de l'étranger n'a pas faibli. Le développement des importations et des exportations a de nouveau été considérable.

Cependant, comme l'accroissement des importations a été plus marqué que celui des exportations, le déficit de la balance commerciale a atteint le montant record de plus de 4 milliards de francs. Le déficit de la balance des biens et des services peut être estimé à 2 milliards de francs environ — contre 1,6 milliard en 1963 — ce qui montre que le déséquilibre des opérations courantes avec l'étranger s'est encore aggravé. A l'intérieur du pays, la surexpansion de l'économie a continué de se manifester avant tout par la pénurie de main-d'œuvre, par l'écart croissant entre les besoins de capitaux de notre économie et la formation interne d'épargne, et par la hausse des prix et des coûts. Toutefois, selon l'indice des prix à la consommation, qui est monté de 2,3 %, la hausse du coût de la vie a été plus faible qu'en 1963, où le taux de renchérissement avait atteint 3,9 %. Le souci de sauvegarder l'équilibre de l'économie, de maintenir la valeur de la monnaie et de préserver notre capacité de concurrence avec l'étranger a amené le Conseil fédéral à établir un programme de lutte contre la surexpansion économique et contre le renchérissement.

Revirement sur le marché immobilier

Comme la poussée de la demande était forte et qu'elle s'accroissait même dans certains secteurs, on ne pouvait pas s'attendre que les mesures prises contre l'inflation influencent d'une façon rapide et marquée le cours de la conjoncture. On a cependant observé quelques signes d'accalmie, comme le ralentissement de la progression de l'emploi ou même sa stabilisation dans des branches importantes de l'industrie. L'afflux de main-d'œuvre étrangère s'est ralenti également. Un revirement s'est produit notamment sur le marché immobilier, où la demande a nettement diminué et où la spéculation a presque cessé. Les prix des terrains, dont la hausse était auparavant vigoureuse, ont tendu à se stabiliser. L'évolution des cours des actions a reflété aussi le changement du climat conjoncturel.

En ce qui concerne les effets directs des mesures prises, les interdictions de construire et le régime du permis ont éliminé une bonne part de l'excédent de la demande. On a cependant constaté que les contingents de construction accordés aux cantons dépassaient les possibilités de financement de l'économie suisse, si bien que des projets qui pouvaient être exécutés librement ou qui faisaient l'objet d'un permis des autorités compétentes, n'ont pas pu être tous financés. Aussi la sélection des projets de construction a-t-elle été faite en grande partie par les banques qui ne pouvaient pas satisfaire toutes les demandes de crédits de construction et de prêts hypothécaires parce que les moyens disponibles étaient limités et que les établissements bancaires devaient observer les restrictions de crédit.

Situation monétaire

L'arrêté sur le crédit a aussi atteint son but quant à la lutte contre les afflux de fonds étrangers et quand à leur neutralisation. Les poussées inflationnistes que ces fonds exerçaient ont pu être presque complètement supprimées. La régulation des émissions, qui était nécessaire pour le bon fonctionnement du marché des capitaux, s'est aussi révélée efficace.

La situation monétaire de la Suisse a été influencée par moments par d'importants mouvements internationaux de capitaux. Les afflux de fonds qui ont eu lieu dans notre pays ont résulté surtout du rapatriement de fonds suisses, attribuables d'une part à l'évolution du marché et d'autre part à de nouveaux troubles monétaires.

Sur le marché de l'argent et des capitaux, les taux d'intérêt ont continué de monter. Au milieu d'avril, les banques ont élevé de 2 à 2 1/2 % le taux d'escompte privé pour les effets de premier ordre, si bien que ce taux a dépassé le taux d'escompte de la Banque nationale, qui était de 2 % depuis le 26 février 1959. Les autres taux du marché à court terme étaient aussi sensiblement plus élevés que le taux officiel. Cette situation risquait d'inciter les banques et l'économie à recourir davantage au crédit de la banque d'émission, ce qui aurait entraîné une création inflationniste de monnaie. C'est pourquoi la direction générale a décidé de porter, dès le 3 juillet, le taux officiel d'escompte de 2 à 2 1/2 % et le taux pour les avances sur nantissement de 3 à 3 1/2 %. Il s'agissait là d'une adaptation rendue nécessaire par l'évolution des taux du marché. Mais cette mesure était aussi un avertissement à l'adresse des banques, afin qu'elles surveillent de près l'accroissement de leurs crédits.

Peu avant la fin de l'année, les banques ont relevé de nouveau le taux d'escompte privé et l'ont porté de 2 1/2 % à 3 %, afin d'adapter les conditions applicables à l'escompte d'effets et d'acceptations à la nouvelle situation du marché.

Les taux d'intérêt ont aussi augmenté sur les marchés à moyen et à long terme, parce que l'offre de capitaux n'a pas suffi à couvrir l'accroissement rapide de la demande de fonds pour le financement de la construction. D'un côté, la hausse de l'intérêt a eu un effet modérateur qui s'est manifesté principale-

ment sur le marché immobilier et qui répondait aux objectifs de la politique de stabilisation. D'un autre côté, l'insuffisance de capitaux et la hausse du taux hypothécaire présentaient un danger pour la construction de logements. Certes, aucun ralentissement de la production d'habitations n'a été constaté en 1964 mais le financement des projets prêts à être exécutés s'est heurté à des difficultés croissantes. En particulier, il est devenu de plus en plus malaisé d'obtenir des promesses de prêts hypothécaires. A la demande du Conseil fédéral, le fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants a accordé à chacune des deux centrales de lettres de gage un prêt à long terme de 100 millions de francs à titre d'aide immédiate pour le financement de logements non luxueux. La Confédération a rendu possible l'octroi de ces deux prêts en remboursant par anticipation une part de sa dette envers le fonds de l'AVS. Enfin, le Conseil national a approuvé, dans sa session de décembre le projet de loi fédérale concernant l'encouragement de la construction de logements. Il n'a pas été possible, en revanche, de donner suite aux demandes visant à une large libération des moyens stérilisés par la Confédération, ou à la réadmission de fonds étrangers pour des placements sur le marché des capitaux, car c'eût été une meilleure politique inflationniste. Le souci de maintenir élevée la production de logements ne devait pas faire oublier les impératifs de la lutte contre l'inflation.

La grande faiblesse de l'économie marxiste:

elle a chassé ce naturel dont un poète latin dit qu'il revient toujours au galop

Il y a dans les profondeurs de l'âme humaine une loi qu'on ne parviendra jamais à contourner : la loi de l'intérêt. Un moraliste, quelque peu amer, n'est-il pas allé jusqu'à prétendre que même « les vertus se perdent dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer ».

L'homme ne travaille et ne produit au maximum de ses possibilités que s'il reste seul et exclusif bénéficiaire des fruits de son activité.

Dès que vous le forcez à travailler pour d'autres, pour la collectivité et même pour ces fameux « lendemains qui chantent », son élan s'arrête presque aussitôt.

Le rejet de cette loi fondamentale de l'intérêt personnel qui guide l'activité de tout homme est l'une des grandes faiblesses de l'économie marxiste, tant a dit vrai le poète latin : « Chassez le naturel, il revient au galop ».

On commence à s'en rendre compte à l'Est où il y a décidément du nouveau en cette matière.

Depuis quelques mois des débats s'établissent entre spécialistes pour savoir comment augmenter la productivité aussi bien de l'industrie que de l'agriculture marxisées.

La question a été posée même avec éclat par un économiste de Kharkov, le professeur Liberman, dans un article de la *Pravda,* paru le 9 septembre 1962.

Il est évident qu'un tel article n'aurait pas pu paraître sans l'autorisation des autorités soviétiques qui cherchaient manifestement à préparer l'opinion à des réformes, par une discussion entre spécialistes.

Au fond, l'idée du professeur Liberman était assez simple et très accessible pour le soviétique moyen : nos entreprises sont mal gérées ; il en résulte que nous ne sommes pas satisfaits de ce qu'elles produisent, soit que les produits manquent en quantité ou sont insuffisants en qualité.

Le professeur Liberman préconisait de juger l'efficacité des entreprises non pas sur la réalisation théorique des objectifs du Plan, *mais sur les bénéfices réalisés.*

C'était réintroduire le *profit comme instrument de mesure* de la réussite de l'entreprise.

En outre, le professeur Liberman préconisait d'intéresser directement le personnel de l'entreprise à la réalisation du meilleur profit possible par une réforme du système des primes.

Dans un article encore plus hardi, l'académicien Vadim Trapeznikov devait, en août dernier, prolonger les thèses du professeur Liberman.

Khrouchtchev, car sans lui ces débats n'auraient pas pu avoir lieu, autorisa en juillet dernier l'expérimentation de ces théories dans deux usines de confection de vêtements : *Bolchevitchka,* de Moscou, et *Maïak,* de Gorki.

Depuis le 2 janvier dernier, l'expérience a été étendue à 400 entreprises de confection et de chaussures. La *Pravda* du 22 janvier a même publié un article en faveur de l'extension des nouvelles méthodes à l'agriculture, tandis qu'une revue de l'Académie des sciences suggérait de les essayer dans l'industrie lourde.

Déjà, en août dernier, la *Pravda* avait publié un article d'un dirigeant de l'usine automobile *Likatchev,* de Moscou, M. Volkov, en faveur des méthodes nouvelles.

Cet article est peut-être plus significatif que les théories des professeurs, car il révèle les préoccupations des dirigeants d'entreprises eux-mêmes.

M. Volkov écrit, par exemple :

« Il s'agit, en fait, de gérer l'entreprise le plus rationnellement et le plus économiquement possible, d'y intéresser non seulement moralement, mais aussi matériellement, tout le personnel, du directeur au planton d'usine... *On sait que dans la société capitaliste, c'est le marché qui contrôle l'assortiment, la qualité et le volume de la production. N'est-il pas possible de faire de même dans notre économie socialiste ?* (C'est nous qui soulignons.)

« Il est vrai que, chez nous, sa base sociale est tout autre. L'un des principaux traits distinctifs du marché socialiste réside en ceci qu'il est un marché organisé et directement planifié par l'Etat socialiste. »

Des expériences analogues sont en cours en Pologne, en Hongrie, en Bulgarie, sans parler de la Yougoslavie où, depuis longtemps, une certaine autonomie a été rendue aux entreprises.

En Tchécoslovaquie, la réforme est plus ambitieuse puisqu'elle concerne l'ensemble de la vie économique : accroissement des responsabilités des entreprises ; recours à l'initiative privée (il n'en est pas encore question en URSS) ; utilisation du profit pour mesurer l'efficacité des entreprises ; liaison des salaires avec les bénéfices ; ouverture sur les marchés mondiaux ; libre choix du fournisseur par le commerçant ; encouragement de l'esprit de concurrence.

Qu'est-ce que cela va changer ? Beaucoup de choses, sans aucun doute.

Dans le système actuel de planification générale et centralisée, les entreprises n'ont aucune liberté : le pouvoir central fixe leurs investissements, leurs salaires et leurs prix ; il leur dit chez qui elles doivent se fournir, à qui elles doivent vendre, quoi et combien.

Le seul objectif de l'entreprise est donc de réaliser le Plan, ce qui conduit à sous-évaluer les moyens de l'entreprise afin de dépasser les objectifs du Plan pour obtenir des primes supplémentaires ; ce qui entraîne des fabrications absolument invendables ; peu importe si cela ne se vend pas, l'essentiel est de consommer les moyens mis à disposition (pour qu'on ne les réduise pas dans l'avenir) et de réaliser la production d'une certaine quantité de biens.

Moyennement quoi, on connaît les exemples célèbres des fabriques de clous qui n'ont produit que des clous gigantesques, parce que le Plan exigeait un *certain volume* de production et que c'était plus vite fait avec de gros clous qu'avec des petits ; de même le fabricant de chaussures qui ne se souciait ni du goût ni de la pointure de ses clients, du moment qu'il faisait les quantités demandées par le Plan.

C'est le royaume de l'absurde et un peuple auquel on a enseigné suffisamment de logique

pour qu'il soit capable d'envoyer une fusée à la Lune, ne pouvait pas appliquer un jour cette logique à la critique de son système de production de clous ou de chaussures, ce qui est, après tout, d'un usage tout de même plus courant que les fusées !

Dans le nouveau système expérimenté en URSS, l'entreprise fixe ses objectifs de production en fonction de ce que lui demande les magasins de vente, eux-mêmes attentifs aux besoins et désirs des clients.

Elle choisit ses fournisseurs dans le but de produire ce qui pourra se vendre. Apparemment, le prix de vente reste planifié, mais l'entreprise a suffisamment de liberté pour calculer son prix de revient en vue de réaliser un profit, lequel mesure finalement sa productivité. *Sur ce profit l'entreprise garde une part qu'elle distribue à son personnel.*

Ainsi, lentement, et malgré les « tabous » du marxisme de l'autre côté du rideau de fer, on commence à adorer ce qu'on a brûlé depuis bientôt un demi-siècle...

On commence à se rendre compte que l'homme ne travaille et ne produit au maximum de ses possibilités que s'il peut rester le bénéficiaire du fruit de son travail...

Cette nouvelle ne peut que nous réjouir, car s'il est vrai qu'un minimum de bien-être est indispensable à la pratique de la vertu, il est non moins vrai que la personne humaine a énormément de peine à sauvegarder sa dignité si elle ne peut pas accéder à la propriété privée...

On est sans cesse humilié jusqu'au fond de son âme, quand on doit demander à autrui jusqu'à la dernière bouchée de pain que l'on mange, même si ce quelqu'un est l'Etat...

Abbé Crettol,
recteur de l'ECA, Châteauneuf-Sion.

A la Banque nationale suisse

Le Conseil fédéral a approuvé le 57e rapport de la Banque nationale suisse et l'assemblée générale des actionnaires s'est déroulée le samedi 27 mars.

Le bénéfice net de l'exercice 1964 se monte à fr. 6 843 248.— qui a été réparti de la manière suivante :

attribution de 1 million de francs au fonds de réserve,

paiement d'un dividende de 6 %, c'est-à-dire 1,5 million,

versement de fr. 4 343 248.— à la Caisse fédérale.

Le compte de pertes et profits boucle par une somme de fr. 42 601 577.—, contre fr. 38 187 483.— en 1963. Le produit des opérations en or et en devises s'est monté à 24,897 millions, tandis que les frais généraux s'élevaient à 12,172 millions. La provision pour la confection de billets de banque est fixée à 10 millions.

Le bilan boucle par un montant de fr. 14 787 568 928.—. Il se montait à 13,9 milliards en 1963. A l'actif, l'encaisse-or en Suisse et à l'étranger figure pour 11,793 milliards, les devises pour 1,679 milliard et le portefeuille suisse pour 162 millions. Les billets en circulation valaient au 31 décembre 9,721 milliards, mais la moyenne annuelle a été de 8,64 milliards. Plus de 20 millions de billets ont été retirés et remplacés.

La couverture-or des billets s'élevait au 15 janvier à 142 pour cent et au 1er décembre à 117 pour cent.

Le capital de 50 millions de francs, libéré à 50 pour cent, appartient à raison de 58 pour cent aux cantons et à des institutions de droit public, et à raison de 42 pour cent à 5979 actionnaires particuliers.

Petit manuel d'assurance sur la vie

L'assurance sur la vie prend indubitablement une place importante dans l'économie et la politique sociale en Suisse. Les formes et les prestations de service de cette branche de l'assurance privée sont très diverses. Le profane a souvent de la peine à se faire une idée claire de la structure, de l'organisation et de la technique de l'industrie de l'assurance moderne et à discerner les grands problèmes de cet important domaine de la prévoyance et de l'épargne. Aussi est-il heureux que le Service de presse de l'Union de Compagnies Suisses d'Assurances sur la Vie ait publié un « Petit manuel d'assurance sur la vie » d'une présentation attrayante et écrit de façon très compréhensible. Cette brochure est à même de donner des renseignements précieux à de vastes milieux de la population, en particulier à la jeune génération, et de leur dispenser des connaissances accrues et approfondies sur l'importance de la prévoyance individuelle. Comme de nos jours chacun de nous peut être appelé tôt ou tard à entrer en contact avec l'assurance, ce manuel pratique sera très apprécié à bien des égards.

(Le « Petit manuel d'assurance sur la vie », peut s'obtenir au prix d'un franc auprès du Secrétariat de l'Union de Compagnies Suisses d'Assurances sur la Vie, Usteristrasse 19, 8001 Zurich.)

Population et terrain

Les chiffres fournis par les statisticiens nous donnent à réfléchir, parfois secouent notre apathie et nous placent au-devant de problèmes qui doivent trouver une solution.

Prend-on, par exemple, conscience que les cinq millions et demi d'habitants qui vivent aujourd'hui dans notre pays seront huit millions en l'an 2000 ?

Parmi ces cinq millions et demi d'habitants qui occupent actuellement la petite Suisse, quatre millions sont fixés sur le quart de la superficie totale qui offre, tant pour l'agriculture que pour l'habitation, les meilleures conditions. On compte ainsi 2700 m² environ par habitant.

Vraisemblablement, dans le cadre d'un libre développement, la population nouvelle s'établira en grande partie là où aujourd'hui déjà vit la majorité des gens. Sur les huit millions qu'on peut prévoir pour l'an 2000,

Idées directrices

Le fédéralisme

Le développement de l'économie, des moyens de communications, les prétentions accrues envers l'Etat poussent vers une centralisation croissante. Cependant l'autonomie des communes dans les constitutions des cantons et la souveraineté cantonale dans le cadre de l'art. 3 de la Constitution fédérale sont des formes d'expression si essentielles de la philosophie suisse de l'Etat qu'elles ne doivent être restreintes que dans les cas où toute autre solution est impossible. Les plus fréquentes restrictions de la souveraineté des cantons trouvent leur origine dans les besoins nouveaux que les finances cantonales ne peuvent couvrir. De là vient le danger qu'on ne paie au fédéralisme qu'un tribut verbal alors qu'en même temps de nouvelles revendications auprès de la Confédération le vident de sa substance. Il ne faut pourtant pas l'abandonner pour un plat de lentilles. Et cela non seulement parce que, dans un Etat édifié du bas vers le haut, nous savons que notre dignité d'homme et de citoyen sera le mieux préservée, ni encore parce que nous ne voulons pas que les particularités des lieux où nous vivons, celles de patries étroites disparaissent dans le courant anonyme d'une civilisation de masse, mais à cause de ce qui se passe autour de notre pays. Il est important qu'à l'époque de l'intégration les pays à structure fédérative, au premier rang desquels se trouve la Suisse, apportent la preuve qu'un Etat harmonieusement composé représente pour ses habitants l'espace vital idéal.

Extrait de la conférence du conseiller fédéral Wahlen à l'assemblée des « Rencontres suisses » à l'Expo 64.

six à six millions et demi vivront sur le Plateau, le reste dans les contrées à densité faible.

Aujourd'hui déjà, le Plateau suisse a une densité de population qui s'approche de celle de la Belgique, exemple classique d'un pays à forte densité. Sur le Plateau, la densité de la population a atteint un stade qui indique, sans risque de se tromper, un besoin croissant de terrain.

Or, plus le sol devient rare, plus il y a d'exigences auxquelles il faut faire face. Cette situation conduit inévitablement à des conflits d'intérêts. Dans le même ordre d'idées, plus le nombre d'habitants est grand, et partant la densité, plus les difficultés s'accroissent pour rendre la vie commune supportable au sein de la communauté, entre les différents secteurs de l'économie, agriculture, industrie et Etat tout spécialement, les grands tenants du sol.

D'où nécessité impérative de l'aménagement du territoire. On ne paraît cependant pas encore, chez nous, avoir réellement empoigné le problème. Manque-t-on d'imagination ? Les solutions à la petite semaine ne font qu'éloigner la vraie solution, mais la rendent toujours plus complexe. Si l'on ne veut pas rater l'échéance, il faut édicter sans retard des mesures à l'échelon national, puis cantonal et communal, donc des solutions coordonnées dans le cadre de la Constitution et de la loi. *Fx*

A propos d'encouragement à l'épargne

Un exemple dans le voisinage

On parle souvent d'encourager l'épargne, mais on n'avance guère de formules réellement efficaces. Le Liechtenstein vient d'en trouver une qui a au moins le mérite d'exister. Ce petit pays a mis en vigueur, le 1er janvier, une loi sur l'octroi de primes d'épargne. En bénéficient les contribuables dont le revenu ne dépasse pas 12 000 francs. Pour chaque enfant, la limite du revenu est augmentée de 1000 francs. Nous passons sur les conditions techniques qui accompagnent évidemment des avantages de cet ordre. La «prime d'épargne» consiste en une exemption fiscale. Les sommes épargnées, dont le montant est déterminé selon le mécanisme propre à la loi en question, ne sont pas considérées revenu imposable.

De tels moyens sont certainement de nature à développer l'esprit d'économie si leur champ d'application n'est pas trop limité.

«Le Courrier», organe de l'Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers.

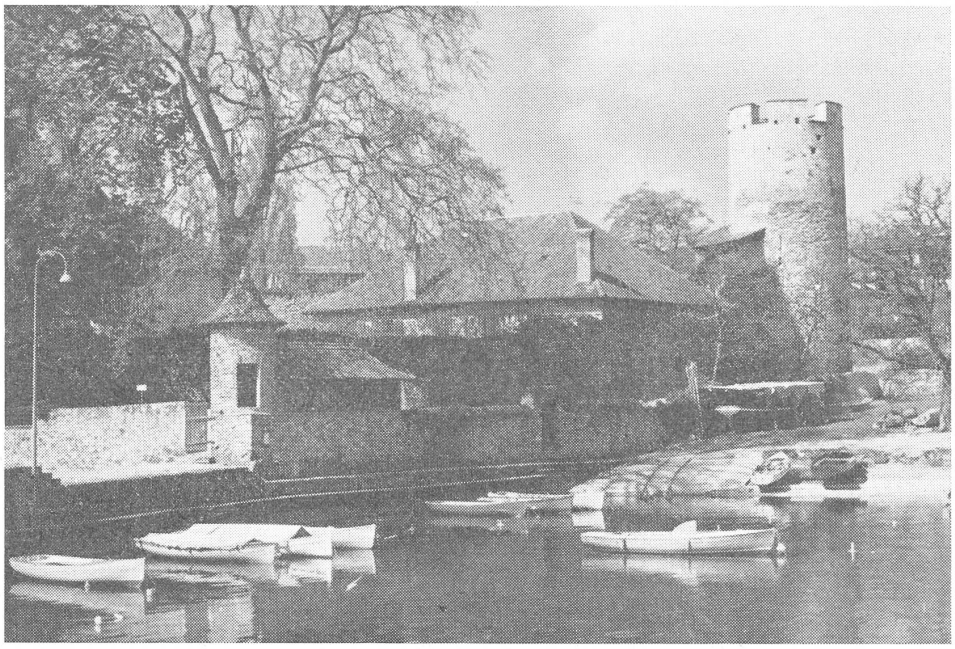

Le port de la Tour-de-Peilz

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales ordinaires

Vermes (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, a eu lieu samedi soir 6 février, au Restaurant du Rütli. Ouvrant la séance, M. Alfred Monnerat, président du Comité de direction, salua les 42 sociétaires présents sur un total de 54 membres. Dans son rapport, le président du Comité de direction releva l'activité toujours croissante de la Caisse au cours de ce 21e exercice, et adressa de vifs remerciements au caissier d'abord, à ses collaborateurs ensuite, ainsi qu'à tous les membres pour la confiance qu'ils témoignent à cette institution ; puis il fit un tour d'horizon économique sur l'année écoulée.

A son tour, M. Marcel Aubry, caissier, présenta le rapport financier et mit en relief l'esprit d'économie qui anime chacun, à en juger par l'augmentation des affaires et du bilan.

Des comptes, relevons en particulier les chiffres suivants : le bilan se monte à fr. 743 689.60, soit une augmentation de 15 % environ ; il comprend notamment fr. 176 710.— d'avoir à l'Union à Saint-Gall ; fr. 376 000.— de prêts hypothécaires répartis en 30 comptes ; fr. 172 630.— de prêts aux corporations et prêts à terme gagés (19 comptes). Les 219 livrets d'épargne totalisent fr. 622 756.05. Le roulement, qui a nécessité 660 opérations, s'élève à fr. 1 229 925.50. Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de fr. 778.75, qui a été versé au fonds de réserve, lequel atteint maintenant fr. 27 245.10.

Ensuite, M. Charles Fleury, président du Comité de surveillance, se plut à relever l'excellente gestion de la Caisse et insista sur le fait que notre institution est une organisation d'entraide et non un établissement bancaire tendant à réaliser de gros bénéfices. A l'unanimité, les comptes furent acceptés, témoignage de gratitude envers les membres dirigeants qui se dévouent bénévolement et le caissier qui effectue son travail à la satisfaction de tous.

Après le versement de l'intérêt des parts sociales, une petite collation mit le point final à cette belle manifestation de coopération sur le plan communal.

J. S.

Les Genevez (Jura)

La 31e assemblée de la Caisse de crédit mutuel s'est tenue le dimanche 7 février au collège, sous la présidence de M. Raymond Rebetez. Au nom du Comité de direction, celui-ci présenta un rapport fort complet de la situation financière actuelle. Il rappela très justement les difficultés présentes de trouver des capitaux, évoquant aussi le temps où certains établissements bancaires refusaient d'accepter des dépôts. A l'époque, l'on était content de pouvoir placer son petit capital à la Caisse locale ; il serait donc équitable de s'en rappeler aujourd'hui. Il lança un pressant appel pour que tous les milieux de la population confient leurs économies à notre Caisse. Il énuméra ensuite l'activité des comités et se réjouit de l'excellent résultat de l'exercice. Il remercia ses collègues des comités ainsi que le caissier.

M. André Froidevaux, caissier, présenta les comptes dans le détail. L'exercice 1964 boucle très favorablement, malgré les changements apportés aux taux et le changement dans la gérance. Tous les postes accusent une augmentation, si ce ne sont les obligations et les comptes courants créanciers. Bilan fr. 1 649 210.— (+ 6 %). Roulement fr. 2 103 493.— (+ fr. 600 000.—). Epargne fr. 1 432 480.— (+ fr. 119 000.—) avec 472 livrets. Débiteur fr. 1 577 306.— avec fr. 189 100.— de nouveaux prêts pour 1964, provenant principalement de transferts d'autres établissements bancaires afin de profiter de taux véritablement avantageux. Obligations : fr. 83 000.— (— fr. 19 000.—). Le bénéfice atteint fr. 5879.67 ou 0,35 % du bilan, somme versée intégralement au fonds de réserves qui s'élève maintenant à fr. 71 708.20.

La plupart des taux ont été modifiés au cours de l'année ; les comités espèrent ne pas devoir les toucher présentement, à moins que le taux d'épargne ne soit élevé dans les grandes banques voisines.

Le caissier rappela le sens du terme mutuel et le but que poursuit une caisse de crédit mutuel. Il est en effet des gens qui ne viennent à notre Caisse que pour y effectuer leurs emprunts, parce les taux sont extrêmement favorables, mais qui excluent toute autre opération, alors qu'une grande masse d'épargne permettrait dans une large mesure de maintenir les taux débiteurs plus favorables. Involontairement, ils luttent contre leurs propres intérêts.

M. Antoine Rebetez-Gigandet rapporta en tant que président du Conseil de surveillance. Il rappela le rôle de ce comité et se déclara satisfait des contrôles opérés durant l'année. Il proposa l'adoption des comptes 1964 et le versement d'un intérêt de 5 % sur les parts sociales.

L'assemblée approuva les comptes à l'unanimité, puis M. l'abbé Henri Juillerat, curé, adressa des paroles fort bien senties, insistant sur l'aspect moral et religieux du problème de l'argent. L'assemblée fut levée après le paiement de l'intérêt des parts sociales.

fx

Crémines-Corcelles (Jura)

Cette assemblée a eu lieu le samedi 27 février 1965 dans la nouvelle salle très sympathique du restaurant du Bechlet à Elay. Elle fut fréquentée par une soixantaine de sociétaires.

En ouvrant la séance, M. Siegfried Roos, président du Comité de direction, salua les membres présents, particulièrement les représentants de l'autorité communale d'Elay et les maires des communes de Crémines et Corcelles. Dans son intéressant rapport il se plut à relever la bonne marche de cette utile institution. Il parla des faits économiques les plus marquants de l'année écoulée dans le domaine national.

Le secrétaire, M. Aimé Gobat, donna lecture du dernier procès-verbal, qui fut accepté sans modification.

Il appartenait au caissier, M. Arthur Klötzli, de présenter les comptes 1964, qui se présentent comme suit :

Le bilan s'élève à fr. 1 499 747.10, dont 1 223 679 francs déposés sur 341 carnets d'épargne. Du côté actif, le portefeuille hypothécaire se monte à fr. 883 166.80, les prêts aux communes et corporations de droit public à fr. 313 554.40. Le roulement de la caisse pour 1964 a atteint fr. 3 868 016.63 en 1547 opérations. Le bénéfice s'élève à fr. 6460.— ; il est intégralement versé au fonds de réserve se montant actuellement à fr. 29 706.10. Le caissier ne manqua pas de relever le bel esprit de confiance et d'épargne qui règne dans nos villages. Il remercia tous ceux qui ont contribué au renforcement de notre Caisse Raiffeisen.

M. Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, rappela que les contrôles de caisse, l'octroi de prêts et l'examen du rapport de l'Union des Caisses de crédit mutuel de Saint-Gall permettent de porter un jugement très favorable sur la situation financière et la gérance de notre Caisse. Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes ont été acceptés avec remerciements au dévoué caissier. C'est également par un vote unanime que les membres suivants ont été réélus dans leur fonction : Siegfried Roos, président du Comité de direction, Aimé Gobat, secrétaire, Minder Charles, membre, Paul Gossin, président du Conseil de surveillance, Roland Strambini, secrétaire et Arthur Klötzli comme caissier. Avant de clore cette assemblée, l'on procéda au paiement de l'intérêt des parts sociales.

C'est dans une belle ambiance de camaraderie et d'entente que se termina cette assemblée générale qui a démontré l'activité et le développement toujours croissant de notre banque locale, qui offre ses services à chacun.

A. K.

Fontenais (Jura)

L'assemblée de la Caisse Raiffeisen s'est tenue samedi 20 février, à la Halle communale, en présence de 70 membres sur 121 et 25 s'étaient fait excuser. En ouvrant la séance, le président de Direction, M. Louis Chapuis, souhaita la bienvenue à tous les participants et rappela la mémoire de trois membres décédés l'année dernière. Le procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé comme à l'accoutumée à la perfection par le secrétaire Adolphe Voisard et lu par un membre du Comité de direction, fut accepté par de vifs remerciements à son auteur.

Des excellents rapports présentés par le président et par le caissier Paul Gigon-Voisard, nous extrayons les principaux chiffres suivants : prêts hypothécaires fr. 1 595 206.—, autres prêts et crédits fr. 269 752.—. Comptes courants créanciers et à terme fr. 131 222.—. Caisse d'épargne fr. 1 544 08.—. Obligations fr. 219 500.—. Bénéfice fr. 6092.—. Réserves fr. 93 763.—. Somme du bilan fr. 2 030 350.—. Mouvement général fr. 2 554 500.— en 2082 opérations.

Le président retraça les événements marquants de l'année écoulée tant au point de vue de l'économie en général que de celui relevant plus particulièrement de notre Caisse, tandis que le caissier mit l'accent sur la nécessité absolue de l'épargne populaire malgré la stupide fiscalité dans ce domaine. Il remercia les épargnants de la confiance qu'ils témoignent à la Caisse villageoise et les débiteurs pour la remarquable ponctualité dans leurs paiements. Le président du Conseil de surveillance, M. le curé Cattin, fit état des contrôles effectués et en faisant voter par l'assemblée l'approbation des comptes, se plut à relever la bonne gérance de notre Caisse tant par le caissier que la caissière et de même que par le Comité de direction.

Le traditionnel verre de l'amitié mit fin à cette belle assemblée et d'ores et déjà chacun est invité à la prochaine assemblée qui, en 1966, commémorera le 40e anniversaire de notre Caisse villageoise au service de toute la population.

P. G.

Vouvry (Valais)

Dans une ambiance familiale très sympathique, les raiffeisenistes vouvryens ont tenu, mercredi 24 février, à la Salle communale, leur assemblée générale statutaire. Cette dernière, sous la présidence de M. Marcel Quaglia, s'est déroulée dans le meilleur esprit, d'ailleurs il ne pouvait en être autrement face au beau résultat enregistré lors de l'année écoulée. En effet, tous les rapports témoignent éloquemment de l'essor constant et remarquable de notre institution qui occupe maintenant une place de choix dans le développement économique de notre communauté rurale. Voici du reste quelques chiffres suggestifs :

Bilan : fr. 1 981 476.30 ; roulement en 894 opérations : fr. 2 781 908.89 ; bénéfice de 1964 : 8060 fr. 90 ; sociétaires : 127.

Aussi, rapports et comptes sont-ils adoptés à l'unanimité. Au nom de l'assemblée, M. Raoul Pignat exprime aux organes dirigeants et au dévoué et compétent caissier, M. Maurice Vuadens, sa gratitude pour l'excellente gestion de la Caisse. Notre population apprécie de plus en plus la valeur des principes de la coopération chrétienne qui sont à la base du succès du mouvement raiffeiseniste suisse ; son intérêt, sa compréhension pour cette belle œuvre font bien augurer de l'avenir...

Un raiffeiseniste.

Buix Jura)

L'assemblée annuelle a eu lieu samedi 27 février, au restaurant de l'Helvétia. 55 sociétaires étaient présents.

Le président du Comité de direction ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents. La lecture du procès-verbal, faite par le secrétaire, ne donne lieu à aucune remarque.

Puis le président, dans son rapport, rappelle les événements survenus en 1964 et ayant trait à ce qu'on nomme la surchauffe. Celle-ci a eu une influence directe sur le marché de l'argent, avec comme conséquence la hausse de son loyer. Notre Caisse a suivi cette courbe ascendante, les intérêts demandés et offerts ayant été augmentés.

Le trésorier expose ensuite la situation financière de la société. Les résultats sont satisfaisants. Notre institution rend de grands services au village et il faut espérer qu'il en sera de même à l'avenir. L'exercice 1964 se solde par un bénéfice de fr. 5327.—. Le mouvement des fonds se monte à la somme de fr. 3 502 585.— en 1294 opérations. Le bas de laine buxois atteint la somme de 1 325 350 francs pour 382 carnets, à laquelle il faut ajouter fr. 224 000.— d'obligations. L'effectif des sociétaires a augmenté de sept membres et se monte aujourd'hui à 121, malgré les décès survenus en 1964. Belle preuve de confiance des concitoyens envers notre mutuelle locale.

Le Conseil de surveillance, dans son rapport, félicite le trésorier pour la bone tenue des livres et demande à l'assemblée d'approuver les comptes. Ce qui fut fait à l'unanimité.

Le président et le vice-président de direction ainsi que le président et le secrétaire de surveillance furent reconduits dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans.

La modification de l'article 7, portant le montant de la part sociale de fr. 100.— à fr. 200.—, est adoptée, ainsi d'ailleurs que le nouveau règlement d'administration, après explications du président. Après le paiement des intérêts des parts sociales, une collation copieuse fut servie sur place, la soirée se terminant dans une ambiance du meilleur aloi.

M. F.

Echallens (Vaud)

C'est dans l'accueillante Auberge de la Couronne que s'est tenue, le mercredi 24 février 1965, la 51e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel d'Echallens. Près de septante sociétaires, parmi lesquels et pour la première fois plusieurs dames, bravo..., ont pris part aux débats rondement menés par M. Henri Gottofrey-Panchaud, vice-président, remplaçant au pied levé notre président, M. Paul Nicod, retenu à domicile par une grippe intempestive.

L'assemblée prend connaissance avec un vif intérêt du procès-verbal de l'année jubilaire, ainsi que de l'excellent compte rendu de la soirée du cinquantenaire rédigé avec soin par le dévoué secrétaire, M. Ernest Favre. Le rapport du Comité de direction donne un résumé fort bien tourné et complet de l'activité des organes de la Caisse, tandis que le caissier s'efforce, par des chiffres peut-être un peu fastidieux, de traduire le mouvement des affaires de la « Raiffeisen » qui se solde par une progression générale dans tous les secteurs et dont voici un extrait :

Sociétaires : 110 ; bilan fr. 1 372 000.— ; roulement fr. 2 500 000.— ; bénéfice fr. 4318.95.

Par la bouche de son compétent président, M. Marcel Grognuz, le Conseil de surveillance rapporte favorablement sur son mandat de contrôle et propose à l'assemblée l'adoption des comptes et de la gestion avec remerciements au Comité de direction et au caissier, ce qui fut fait à l'unanimité.

M. Henri Maurer-Devolz, ancien président, au nom des membres, se plaît à relever la bonne

marche de la Caisse, félicite encore les responsables pour la brillante organisation du cinquantenaire et lève son verre à la prospérité de notre institution et de ses membres.

En guise de conclusion, le président en charge invite les participants à faire honneur à une substantielle collation, servie par un personnel diligent. La soirée se poursuit dans une atmosphère très cordiale, les langues se délient à souhait, tant et si bien que c'est par un « déjà » que l'heure de police nous rappelle qu'il est temps de reprendre le chemin du logis au terme d'une réunion combien sympathique où l'amitié des raiffeisenistes ne s'est point démentie.

RAz

Orvin (Jura)

La convocation d'autres assemblées publiques, pour le 20 février dernier, devait nous priver de la présence de nombreux membres. Cependant, c'est aux deux tiers de notre effectif que le président, M. Paul Villard, adressa les salutations d'usage. L'excellent verbal de l'assemblée de 1964 présenté par M. Henri Boder, fut adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Faisant abstraction des chiffres de notre bilan, le président rapporta principalement sur l'économie générale, s'attachant à démontrer l'importance, souvent méconnue, de l'épargne. Nos autorités s'inquiètent à juste titre de la hausse du coût de la vie et, par voie de conséquence, de la dévaluation constante de notre franc. Pour parer à la pénurie de capitaux, il faut restreindre les dépenses et rapprendre à économiser. M. Villard s'empresse d'ajouter que ce qui est valable pour notre village l'est également pour la ville.

Une des conséquences directes de la situation économique actuelle est la hausse des taux d'intérêt. Notre Caisse a dû reviser son échelle des taux mais en restant dans une juste mesure, afin qu'en contrepartie l'emprunteur ne soit pas trop chargé.

Après avoir remercié ses collaborateurs, M. Villard émet le vœu d'une étroite collaboration de « tous au service de tous ».

Le compte « caisse d'épargne » enregistre une nouvelle augmentation, avec fr. 293 819.80 de versements et fr. 232 782.75 de retraits, portant le solde à fr. 1 076 118.55, répartis sur 403 carnets. Le caissier adresse des remerciements aux déposants qui régulièrement, voir mensuellement, effectuent des versements. Ils travaillent à leur indépendance financière.

Les obligations atteignent fr. 162 700.—. Quant aux comptes courants, ils représentent des soldes de fr. 208 943.65 pour l'actif et fr. 152 824.55 pour le passif. Avec nos placements hypothécaires de fr. 1 104 777.70 et d'autres prêts, le compte des débiteurs présente un solde de fr. 1 278 219.20. Remerciements au débiteurs pour leur discipline.

Le résultat général de l'exercice s'élève à fr. 5903.10, entièrement versé aux réserves, portées ainsi à fr. 82 292.41.

Récapitulant son rapport, le caissier fit la constatation que les fonds qui nous étaient confiés s'élevant à fr. 1 408 468.10 étaient pour la plupart investis en hypothèques de premier ordre, que notre bilan, en légère augmentation, atteignait fr. 1 505 512.11, que nos taux étaient raisonnables, que l'efficacité de nos services ne pouvait être contestée et que les succès enregistrés devaient être attribués aux comités qui furent souvent mis à contribution. M. Emmanuel Aufranc, président du Conseil de surveillance, résuma les constatations faites durant l'année par cet office de contrôle interne. Ses propositions furent adoptées à l'unanimité, avec décharge à l'administration.

Pour raison d'âge et de santé, M. Albert Aufranc, membre fondateur, siégeant au Comité de direction depuis 27 ans, remet son mandat. Le président fit l'éloge de ce collègue précieux qui abandonne des fonctions remplies scrupuleusement et lui adresse de chaleureux remerciements. Pour lui succéder, l'assemblée fit appel à M. Eric Léchot : félicitations.

En fin de séance, M. Chs Mottet, maire, tint à féliciter les dirigeants de notre banque locale pour les constants progrès réalisés. L'épargne générale, dit-il, sera efficace pour résoudre les graves problèmes qui se présentent à nos autorités, conséquence logique de la « surchauffe ».

Après paiement de l'intérêt aux parts sociales, une petite collation servie à la Crosse de Bâle, clôtura cette belle assemblée.

J.-A. M.

Courfaivre (Jura)

L'assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel de Courfaivre, qui en est à son 38e exercice, s'est tenue le 27 février, au Restaurant de la Tête-Noire. Une centaine de membres ont assisté aux délibérations, présidées par M. Walter Dobler, président du Comité de direction.

La Borgne à Ferpècle (Val d'Hérens)

En ouvrant cette assemblée, le président souhaita la bienvenue aux personnes présentes, tout particulièrement aux dames qui s'intéressent également à la vie de la Caisse locale. M. Dobler brossa un large tableau de la situation économique en Suisse, relatant les principaux événements sur le marché de l'argent et termina son exposé en exhortant la population à réapprendre à épargner et à moins dépenser.

M. Louis Citherlet, caissier, présenta ensuite les comptes pour l'exercice 1964. Il commenta les différentes opérations effectuées, déclarant que c'est toujours avec plaisir qu'il communiquait le résultat de son travail. 1964 a été une période de prospérité. Il félicita les débiteurs pour leur ponctualité puisqu'au 15 février, tous les intérêts et amortissements échus le 31 décembre étaient acquittés. Il rendit hommage aux déposants, grâce auxquels l'institution peut rendre d'appréciables services à la population. Il termina son rapport en se réjouissant du fait que d'année en année, les chiffres de la Caisse sont en augmentation. C'est ainsi que le roulement, en 1964, s'est élevé à fr. 2 719 196.17 en 2341 opérations. Quant au compte d'exploitation, il boucle par un bénéfice net de fr. 4225.—, qui est versé à la réserve s'élevant à fin 1964 à fr. 55 807.60. Le bilan se présente comme suit : à l'actif avoirs à la Caisse centrale fr. 269 481, prêts divers fr. 1 598 741 : soit, avec des sommes de moindre importance, un montant de fr. 1 944 443. Au passif, signalons que les déposants de 768 carnets possèdent fr. 1 763 964, des obligations pour fr. 68 000.— et que les 195 sociétaires(en augmentation de 14) ont versé fr. 32 525.— de parts sociales.

M. Joseph Kammermann, vice-président du Conseil de surveillance, déclara que les contrôles effectués ont donné toute satisfaction ; il releva l'exactitude des comptes et félicita le caissier pour la bonne gestion. Sur sa proposition, les comptes furent acceptés et décharge fut donnée au rendant compte.

Aucune démission n'étant présentée, Comité de direction et Conseil de surveillance furent réélus pour une nouvelle période de deux ans.

Les délibérations furent suivies par le paiement de l'intérêt des parts sociales. Une collation mit fin à cette assemblée si bien fréquentée, qui prouve la belle vitalité de notre Caisse locale.

W. D.

Alle (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen a eu lieu samedi soir 27 février, à la Maison des Oeuvres, en présence d'une bonne centaine de membres.

M. Lucien Riat, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les participants. Le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité avec remerciements au secrétaire, M. M. Prongué, pour sa fidèle rédaction.

Dans son rapport, M. Lucien Riat, président du Comité de direction, rappelle les événements marquants de l'année 1964. Il relève l'essor considérable de notre économie, l'arrêté fédéral contre la surchauffe, l'afflux des travailleurs étrangers, la dévaluation croissante de la monnaie, brossant un tableau très objectif de la situation actuelle. Il évoque également l'augmentation des taux créanciers et débiteurs, mesure tendant à assainir le marché des capitaux, mais dont le succès reste peut-être incertain. Il conclut en formulant les vœux les meilleurs à l'égard de la Caisse pour qu'elle remplisse toujours sa tâche à la satisfaction de toute la population.

De l'exposé du caissier, M. Joseph Hubleur, nous extrayons les chiffres suivants : prêts hypothécaires : fr. 3 422 230.— ; caisse d'épargne : fr. 2 932 155.— ; obligations : fr. 778 000.— ; bénéfice : fr. 9174.80 ; réserves : fr. 202 828.— ; bilan : fr. 4 159 293.— ; mouvement général : 3 754 175 fr. 54 en 2558 opérations. Dans son rapport, le caissier insiste sur l'importance de l'épargne, facteur essentiel à la couverture des demandes de crédit. Enfin, il remercie chaque membre pour la confiance témoignée et la ponctualité dans les paiements.

Le président du Comité de surveillance, M. Adolphe Burgerey, assure que la Caisse a été examinée à plusieurs reprises et déclare que les comptes sont parfaitement tenus.

Dans le tractandum des élections, MM. Albert Desbœufs et Joseph Hubleur sont réélus, tandis que M. Joseph Gurba, ancien caissier, puis membre du Comité de direction, déclinant une nouvelle réélection, est remplacé par son fils, M. Constant Gurbat.

Après le paiement des parts sociales et les salutations du président, cette 39e assemblée est levée en attendant la prochaine qui sera marquée d'une façon spéciale.

P. M.

Onnens (Fribourg)

Dimanche 7 mars a eu lieu l'assemblée de la Caisse de crédit mutuel d'Onnens. A 14 h. 15, M. Justin Favre, président du Comité de direction, ouvrit la séance.

L'ordre du jour prévoyait la désignation de deux scrutateurs, MM. Adrien Rossier et Louis Codourey furent désignés en cette qualité. Ensuite, M. Michel Mettraux, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Le président le remercia pour son excellente rédaction. Quant au rapport du président du Comité de direction, il permit à M. Favre de s'étendre sur l'activité de la Caisse, sur la place toujours plus prépondérante qu'elle occupe dans l'économie locale et de faire un tour d'horizon sur la situation économique du pays, sur la politique des taux de l'intérêt et sur la nécessité de l'épargne. En terminant, M. Favre remercia chaleureusement tous ceux qui, en 1964, secondèrent l'institution dans l'accomplissement de sa mission.

Le président salua en particulier trois nouveaux sociétaires. M. Favre eut un mot de gratitude pour la mémoire d'un membre fondateur dévoué : M. Ulrich Mettraux. Il remercia aussi tous les déposants, pour la confiance qu'ils ont témoignée, ses collaborateurs du Comité et du Conseil de surveillance pour leur travail.

Le caissier, M. Robert Hirt, eut une mention toute particulière ; la reconnaissance des organes dirigeants de la Caisse lui est acquise, de même que celle de la clientèle, pour ses conseils.

M. Hirt, caissier, commenta habilement les divers chapitres. 1964 fut une période de prospérité. Le bilan au 31 décembre en témoigne éloquemment, puisqu'il dépasse largement le million.

Le président du Comité de surveillance, M. Bernard Yerly, lut son rapport et demanda à l'assemblée d'en donner décharge aux organes responsables. On passa ensuite à l'élection complémentaire d'un membre du Comité de direction : M. André Rossier fut élu ; M. l'abbé Chanex, qui fut curé d'Onnens pendant 25 ans, remercia le président pour son invitation. Il se réjouit de saluer autant de personnalités que de participants et parmi eux des sociétaires de la première heure.

Après l'appel des membres et le paiement de l'intérêt des parts sociales, le président convia les sociétaires présents à une choucroute garnie, qui fut servie par le futur tenancier de l'auberge paroissiale, M. Ropraz, de Siviriez.

M. le curé Anselme Fragnière salua particulièrement son prédécesseur M. l'abbé Chanex.

L'orateur rompit une lance en faveur du prochain loto de la paroisse.

A. S.

Le Cerneux-Péquignot (Neuchâtel)

Notre Caisse, forte de 56 membres, a tenu son assemblée générale le mercredi 24 février 1965. Elle fut présidée par le président du Comité de direction, M. Claude S.-Vermot. Sont nommés scrutateurs : Mlle A. Boillat et M. J. Bonnet. Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, très complet, est lu par M. C. Bonnet, secrétaire ; il est adopté à l'unanimité.

Après un tour d'horizon sur les conditions actuelles du marché de l'argent et sur les rendements des récoltes qui furent excellentes aussi pour l'agriculture de montagne, le président termine son rapport en remerciant tous ceux qui ont œuvré au cours de 1964 et fait de ce 23e exercice un renforcement de notre Caisse devenue indispensable au village.

Le caissier, M. J. Vermot, donne ensuite quelques chiffres et renseignements complémentaires qui illustrent le résultat acquis durant l'année écoulée, résultat qui marque bien la marche ascendante de la Caisse due aussi bien aux membres qu'aux épargnants qui, malgré certaines offres très alléchantes, restent fidèles à notre œuvre locale. Le roulement fut de fr. 1 498 929.— en 1130 opérations. Au compte d'exploitation, on enregistre fr. 39 098.— de recettes et fr. 35 219.— de dépenses. 439 livrets d'épargne étaient en circulation, ce qui donnait à ce compte fr. 763 897.—, aux obligations fr. 325 500.—. Les réserves se montent à fr. 38 052.—. Tous les sociétaires habitant la circonscription communale ont accepté la modification des statuts et payé le supplément de la part sociale en temps utiles. M. le curé Veillard, président du Conseil de surveillance, dans son excellent et vibrant rapport, se plaît à féliciter et remercier dirigeants, sociétaires et épargnants qui comprennent et mettent au premier plan l'esprit d'entraide des principes raiffeisenistes.

En 1964 on a enregistré un décès et une démission pour départ de la localité ; 5 nouveaux membres furent admis. Aux nominations statutaires sont confirmés dans leurs fonctions, MM. L. Veillard, C. S.-Vermot, C. Bonnet et A. Vermot.

Une collation fut ensuite offerte aux sociétaires et fut précédée d'un apéritif offert gracieusement par les représentants d'une maison d'apéritifs, geste qui fut très apprécié par nos raiffeisenistes.

J. V.

Les Bois (Jura)

Suivant le système traditionnel de rotation, c'est à l'Hôtel de la Couronne que la Caisse de crédit mutuel des Bois a tenu sa 41e assemblée générale à laquelle assistaient plus des deux tiers de ses membres, effectif jamais atteint jusqu'ici.

Après que le secrétaire, M. Louis Willemin, eut donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Albert Boillat, président du Comité de direction depuis 30 ans — cet anniversaire fut relevé par M. le doyen et marqué par une attention du comité — s'arrêta brièvement à quelques considérations d'ordre général touchant à la situation économique de notre pays. L'année 1964, dit-il, entrera dans l'histoire du fait qu'il aura fallu la contrainte étatique pour maîtriser la haute conjoncture. Après avoir rappelé les conditions intéressantes dont jouissent les créanciers comme les débiteurs qui doivent cependant s'attendre à une nouvelle hausse de 1/4 % dans le courant de 1965, le président ne manqua pas de souligner l'heureux essor de la Caisse locale et la confiance toujours grandissante dont elle est l'objet de la part de la population. En effet, le nombre des sociétaires suit une courbe ascendante. Au 31 décembre 1964, la Caisse comptait un effectif de 140 membres contre 133 l'année précédente. Un pressant appel fut adressé par le président à tous les membres pour qu'ils traitent toutes leurs affaires avec la Caisse locale, et non seulement les emprunts.

Dans son exposé sur l'évolution matérielle de la Caisse, le trésorier, M. Henri Boillat, souligna avec satisfaction que l'année 1964 s'était concrétisée par un nouveau renforcement de la plupart des secteurs du bilan. Dans celui de l'épargne, les versements ont été supérieurs aux retraits de fr. 106 677.—. L'excédent des obligations s'élève à fr. 53 000.—. Les nouveaux prêts accordés représentent une somme de fr. 231 000.—, alors que fr. 137 000.— de remboursements de prêts sont rentrés dans la caisse. Le montant des parts sociales, porté de 100 à 200 francs, par décision de la dernière assemblée, a produit une rentrée de fr. 11 300.—. En 1964, le roulement fut de fr. 5 309 224.— en 2967 opérations. Un bénéfice net de fr. 5812.— a été versé intégralement au fonds de réserve inaliénable qui se monte actuellement à fr. 86 297.—. Les 2 791 827 francs d'actif représentant la fortune des déposants et celle de la caisse atteint fr. 97 600.—. A partir du 1er janvier 1965, et jusqu'à nouvel avis, la Caisse accorde un taux de 3 1/4 % en épargne, 4 1/4 % pour les obligations à 3 ans et 4 1/2 % pour les obligations à 4 et 5 ans.

M. le doyen, président du Conseil de surveillance, mit dans son rapport la note principale sur la compétence technique du grand trésorier et sur la prudence de l'administration. Le Comité de direction et le Comité de surveillance œuvrent tous deux dans la plus parfaite harmonie. Se fondant sur l'accomplissement consciencieux de son mandat, le Conseil de surveillance, par son président, proposa à l'assemblée l'approbation des comptes et c'est avec reconnaissance que les membres adoptèrent unanimement les résolutions proposées.

M. le maire, en fin d'assemblée, se fit l'interprète de la population en remerciant et félicitant les deux comités et le caissier de la Caisse Raiffeisen. Il encouragea les membres à faire toujours entière confiance à leur caisse d'épargne locale. Suivit la traditionnelle collation, accompagnée du verre de l'amitié.

H. B.

Cully (Vaud)

L'assemblée de la Caisse Raiffeisen de nos cinq communes viticoles s'est tenue à Riex le 26 février dernier. Successivement MM. C. Geneux, président de Direction, M. Pache, caissier et A. Michoud, vice-président de Surveillance, ont présenté des rapports détaillés sur la marche de l'institution au cours de ce 28e exercice. M. Geneux, puis l'assistance, rendirent hommage à la mémoire de M. Erwin Moeri qui présida le Conseil

de surveillance avec distinction et compétence durant 22 années. Puis des sentiments de gratitude sont exprimés en particulier à l'adresse de l'Union Suisse à Saint-Gall pour sa bienveillante compréhension ainsi qu'à M. le préfet Chevalley, président de la Fédération vaudoise et membre du Comité de direction de l'Union, pour son appui précieux.

Les comptes font ressortir une situation saine, en développement constant : mouvement général : fr. 2 405 868.— ; bilan : fr. 1 351 361.— ; épargne : fr. 772 755.— ; obligations : fr. 303 500.— ; bénéfice : fr. 5331.05.

Les élections statutaires permirent à M. Arthur Gaillard, d'Epesses, d'entrer au Conseil de surveillance et portèrent à la présidence de ce même Conseil, M. Armand Michoud, de Grandvaux.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, une gentille collation et la projection de magnifiques films en couleurs mirent un agréable point final à cette assemblée annuelle.

M. P.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale annuelle vendredi 12 mars 1965, à 20 heures, au Cercle Républicain pour prendre connaissance des comptes du 21e exercice. Plus de soixante membres étaient présents.

Après lecture du procès-verbal qui ne donne lieu à aucune remarque, il est donné lecture des rapports du Comité de direction, du Conseil de surveillance et du caissier. Il appert des chiffres énoncés que la Caisse locale poursuit sa marche ascendante, que les affaires ont été bonnes et que son développement s'est continué.

Pour l'exercice 1964, le mouvement d'affaires s'est élevé à fr. 1 884 360.40 en 2100 opérations.

L'épargne continue sa marche ascendante. Le nombre des livrets passe de 516 en début d'exercice à 522 à fin décembre 1964. Nous comptons toujours sur l'aide de tous nos sociétaires pour nous appuyer dans nos campagnes de propagande. Les dépôts confiés sous cette forme passent à fr. 1 177 933.—, ce qui est fort encourageant.

La somme du bilan passe également de fr. 1 361 650.— à fr. 1 546 169.—.

Les prêts hypothécaires se montent à 1 364 375 francs et les autres prêts à fr. 30 740.—. Les deux secteurs de l'épargne et des hypothèques dépassent ainsi largement le million.

Il est décidé de payer un intérêt brut de 5 % aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 21e exercice est de fr. 6176.80. Conformément aux dispositions statutaires, cet excédent d'exploitation a été versé intégralement à la réserve qui s'élève à fr. 69 572.50. L'effectif des membres est de 117.

On déplore le décès survenu dernièrement de M. Marcel Pellaton, membre fondateur et membre du Conseil de surveillance depuis la création de la Caisse. L'assemblée salue sa mémoire. Au Comité de direction, 3 membres sont réélus, soit MM. Jean Bourquin, Eric Perrinjaquet et Emile Erb.

Au Conseil de surveillance, nomination d'un nouveau membre en la personne de M. Georges Bobillier et réélection de M. Armand Bourquin.

Les rentrées d'argent sont satisfaisantes. Nous comptons sur l'effort de chacun pour amener de l'eau au moulin, en l'occurrence de l'argent frais qui nous rendra grandement service.

M. C.

Charmoille (Jura)

Le samedi 13 mars, la Caisse de crédit mutuel tenait, dans la salle de l'Hôtel du Bœuf, sa 18e assemblée générale ordinaire. C'est devant un bon nombre de sociétaires que le président, M. Victor Nagel, ouvre la séance et dirige les débats avec l'habileté que nous lui connaissons.

Le président adresse tout d'abord son salut aux nouveaux membres sans oublier toutefois les anciens, car, c'est grâce à eux que notre petite banque locale connaît aujourd'hui un aussi bel essor. Puis il demande à l'assemblée de se lever un instant pour honorer par un moment de silence la mémoire de deux membres trop tôt disparus.

Après la lecture du procès-verbal, rédigé avec beaucoup de talent par le secrétaire, M. Aimé Lachat, et qui est adopté à l'unanimité, le président brosse rapidement un tableau de la situation actuelle de notre Caisse.

Le caissier, M. Pierre Simonin, nous fait part de l'essor heureux des affaires et surtout de la confiance que lui témoigne notre population. Puis, il fait le point sur l'équilibre financier de notre institution qui laisse, pour l'exercice écoulé, un beau bénéfice de fr. 4435.55 pour un roulement de fr. 1 134 254.— en 628 opérations.

M. Joseph Poupon, président du Conseil de surveillance, dans un rapport circonstancié, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes dirigeants. Il remercie, au nom de l'assemblée, le Comité de direction, pour le travail consciencieux accompli bénévolement et le caissier pour la bonne présentation des comptes.

Par un vote unanime de l'assemblée, les comptes et les différents rapports des comités et du caissier sont acceptés.

Le tractandum « divers » n'étant pas utilisé, le caissier passe ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale.

La partie administrative terminée, le président, avant de prendre congé de l'assistance, invite chacun à prendre une collation arrosée du traditionnel verre de l'amitié.

P. S.

Bonfol Jura)

Les sociétaires de notre banque locale étaient convoqués à la 11e assemblée générale, ce samedi 13 mars, en la maison communale. Le président, M. Henri Chevrolet, ouvrant la séance, souhaite la bienvenue aux participants, puis la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est faite par M. Francis Hêche, secrétaire du Conseil de surveillance, remplaçant sa collègue du Comité de direction, excusée.

Ce fut le tour au caissier, M. Roger Moeschler, de commenter le bilan. Il ressort que ce dernier prend chaque année plus d'ampleur : sur livrets d'épargne il y a eu fr. 441 593.40 de dépôts contre fr. 243 427.25 de retraits, laissant une plus-value d'argent frais de fr. 188 166.15, auquels il faut ajouter fr. 24 269.55 d'intérêts nets capitalisés et fr. 22 000.— en nouvelles obligations. Le bénéfice net réalisé est de fr. 4237.10, versé au fonds de réserve, qui est maintenant de fr. 22 249.65. Le caissier fait remarquer que la moitié seulement des membres ont porté leur part sociale à fr. 200.— selon les nouveaux statuts adoptés l'an dernier. Il engage ceux qui peuvent le faire d'effectuer ce versement supplémentaire et propose que l'on paie l'intérêt de 5 % pour l'année entière si ces derniers sont acquittés jusqu'au 31 mai. Aux divers, cette proposition est acceptée. Au cours de 1964 sept nouveaux sociétaires ont été accueillis dans notre grande famille raiffeiseniste. A ce jour, le 480e livret d'épargne a été délivré, ce qui prouve bien l'utilité de notre institution d'entraide. M. Julien Baillif resté dans l'ombre, caissier remplaçant, reçut aussi les éloges qu'il mérite. De plus, notre Caisse paye des impôts à la Commune, aux Paroisses qui en profitent aussi.

M. Fleury, ancien maire, président du Conseil de surveillance, se félicite de la bonne gestion ; les comptes sont scrupuleusement en ordre, le secret bancaire bien gardé ; on peut faire confiance la plus totale à notre coopérative. Il demande d'approuver les chiffres qui ont été présentés ; ce qui fut fait à l'unanimité avec remerciements aux membres des comités et spécialement au caissier, moteur de toute l'organisation ! Ce dernier, au nom des comités, offrit au président Chevrolet pour ses quatre-vingts ans un souvenir avec dédicace et aux armes du Jura ; ce fut un moment d'intense émotion et de congratulations !

Notre Caisse de crédit mutuel reste avantageuse pour chacun, créanciers et débiteurs ; elle se contente d'une marge de bénéfice très réduite et tout le monde l'a bien compris.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, on se retrouva dans un restaurant où un délicieux casse-croûte avait été préparé ; c'est ainsi que se termina dans la joie et fort agréablement cette mémorable soirée. Si les nombreux absents eurent tort, ceux qui portèrent présence dirent leurs remerciements aux dirigeants de notre Caisse et se réjouissent déjà pour l'année prochaine.

R. M.

Courrendlin (Jura)

La Caisse Raiffeisen fait le point ! Ce samedi 13 mars 1965 a eu lieu à la Maison des Oeuvres à Courrendlin, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse de crédit mutuel de Courrendlin et environs.

Près de 120 membres et invités avaient répondu à la convocation des comités.

Après avoir rendu hommage aux disparus, après avoir salué les autorités municipales et paroissiales ayant répondu à l'appel, le président, M. Oscar Haefliger, ouvrit la séance et constitua le bureau de l'assemblée.

Un procès-verbal, rédigé et lu par le secrétaire, M. Léo Buchwalder, remémora les péripéties de la précédente assemblée. Tandis que le rapport présidentiel exposait — dans ses lignes générales — le développement de l'économie au cours de l'année 1964. Relatant les événements qui ont marqué l'an dernier, M. Haefliger a indiqué leur incidence sur le marché de l'argent. Les taux d'épargne ont été relevés partout. Une réclame tapageuse a été faite dans nos régions en faveur de bons de caisse et d'obligations à des taux qui n'avaient plus été vus depuis de très nombreuses années.

La Caisse Raiffeisen de Courrendlin n'en a pas moins continué sa marche ascendante. Le bilan, établi à fin 1964, en est une preuve évidente. Le travail des comités a été suivi et efficace. Le dévouement des membres dirigeants n'est pas un vain mot. Et le président de rendre hommage à tous ses collaborateurs.

Le caissier, M. Armand Guélat, a donné les détails des comptes d'exploitation et du bilan. Il s'est attaché à relever les augmentations intervenues dans les principaux secteurs. Il a cependant remarqué que les services de la Caisse pourraient être encore développés si la coopération en matière bancaire touchait encore davantage d'épargnants. Souvent des constructions ou aménagements ou encore projets ont été renvoyés, voire annulés, en raison du manque de moyens à disposition de la Caisse locale. La confiance qui entoure notre institution est grande puisqu'à fin 1964 les fonds confiés en épargne et obligations dépassent 2 860 000 francs, en augmentation de fr. 270 000.— par rapport à 1963. A noter cependant qu'en 1964 il a été possible d'ouvrir à des emprunteurs des crédits pour près d'un demi-million : cela toujours à des taux très avantageux, malgré le renchérissement général intervenu dans ce domaine. A fin 1964 encore, un bénéfice substantiel est venu renforcer les fonds propres de la Caisse Raiffeisen de Courrendlin : ils se montent dès lors à fr. 134 326.—. Et des remerciements sont alors adressés aux épargnants pour leur confiance, aux emprunteurs pour leur ponctualité et aux membres pour leur fidélité.

Le Conseil de surveillance, par la bouche de son président, M. le doyen Buchwalder, a proposé l'adoption et décharge, ce que l'assemblée unanime a accepté.

La réunion a été immédiatement suivie d'un forum avec projections lumineuses auquel prirent part tour à tour M. le doyen Burchwalder, M. Marcel

Guélat, étudiant et MM. Oscar et Arthur Widmer, tous de Courrendlin. Le sujet : Israël, pays où vécut le Christ.

Ce fut intéressant. Ce fut édifiant. Ce fut aussi instructif. Par l'image et la parole, les orateurs entretinrent l'assemblée durant une bonne heure et demie. Les deux premiers de ce qu'ils ont appris, entendu, voire vécu, les deux derniers de ce qu'ils ont vu au cours d'un récent voyage en Israël. Merci et félicitations à chacun de ces Messieurs !

A. G.

Saint-Saphorin (Lavaux)

Le mercredi 10 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Saphorin se trouvaient réunis en assemblée générale annuelle. Le président du Comité de direction, M. Roger Chevalley, après les souhaits traditionnels de bienvenue, s'est attaché, dans son rapport très complet, à renseigner son auditoire sur les grands problèmes économiques d'actualité, comme à brosser un vaste tableau de ce que fut l'activité de la Caisse locale en 1964. Le 44e exercice s'est achevé en laissant un bénéfice net de fr. 1232.30 qui, viré à la réserve, l'a élevée à fr. 25 309.83. La liquidité est particulièrement abondante et le total du bilan au 31 décembre 1964 atteignait 611 000 francs.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes et la gestion de la Caisse, a observé une minute de silence, afin d'honorer la mémoire de deux membres disparus dernièrement : Mme Renée Grandchamp et M. Théodore Frauenfelder. Avant l'adoption des comptes, l'assemblée a entendu le rapport du Conseil de surveillance, rédigé avec compétence par son président, M. Ami Pinget, qui siège depuis trente ans au sein de ce Conseil. Il ne restait plus ensuite à l'assemblée qu'à désigner un nouveau caissier, M. Albert Chevalier ayant manifesté l'intention de se retirer après plus d'une douzaine d'années d'activité fructueuse. Après avoir fait l'éloge de ce dévoué serviteur des intérêts économiques locaux, établi actuellement à Lausanne, le président Chevalley a présenté à l'assemblée le candidat au remplacement de M. Chevalier, M. Maurice Masson, aussitôt élu caissier à l'unanimité. Chaleureusement félicité, comme M. Ami Pinget, par M. Maurice Cossy, syndic, le nouvel élu débutera dans son activité de caissier incessamment. Pour remplacer M. Frédy Mauch, membre du Conseil de surveillance, l'assemblée a porté son choix sur l'ancien caissier, M. Albert Chevalier. Après le paiement de l'intérêt servi aux parts sociales, l'assemblée s'est attardée à la vision d'un film réalisé en 1959 avec les gars de « La Vedette » par M. Ph. Ducret.

Ph. D.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, a été présidée par M. Jean Zmoos, président du Comité de direction. Après avoir salué les membres présents et la presse, M. Zmoos rappela la mémoire de M. Fritz Perrin, membre fondateur dévoué de la Caisse et vice-président du Conseil de surveillance, auquel l'assemblée rendit hommage en observant un instant de silence.

Puis, à la suite de la nomination des scrutateurs et de la lecture du procès-verbal rédigé par M. Samuel Randin, secrétaire, M. Jean Zmoos présenta son rapport annuel, très bien documenté, en faisant un tour d'horizon régional et national des activités agricoles, industrielles et commerciales de la prospérité desquelles dépend la bonne marche de la Caisse de crédit mutuel. M. Zmoos signale que l'accroissement des besoins de crédits a provoqué une hausse du taux d'intérêt qui forcément aussi se manifestera à tous les échelons des dépôts ou des prêts.

L'excellent état de santé du groupe local est souligné tout d'abord par le fait qu'il compte 159 membres, soit 3 de plus que l'année dernière ; puis par le roulement annuel qui s'élève à fr. 5 460 000.— en chiffre rond, représentant 3066 opérations ; enfin par le bénéfice du dernier exercice qui s'élève à fr. 19 157.40, portant la réserve à fr. 247 823.91. En progressant de fr. 156 000.—, le bilan atteint fr. 4 801 816.—.

Le magnifique résultat constaté est un bon certificat de la gérance avisée des caissiers, M. et Mme Ulysse Benoit, que le président remercie chaleureusement en encourageant tous les membres à placer leurs économies dans la Caisse locale, institution d'entraide et d'intérêt public.

Finalement, après avoir relevé l'excellente collaboration des membres du Comité de direction avec les membres du Conseil de surveillance, auxquels il exprime la gratitude de tous, M. Zmoos donne la parole aux caissiers qui fournissent tour à tour les renseignements désirés sur la marche des affaires.

M. Auguste Haldimann, président du Comité de surveillance, présente alors son rapport annuel et met aux voix deux propositions: l'adoption des comptes au 31 décembre 1964 que l'assemblée ratifie à l'unanimité en donnant décharge aux caissiers, et le renouvellement de la confiance et de la gratitude exprimées à l'endroit des président, secrétaire, caissiers ainsi que des membres des Conseils, proposition également acceptée à l'unanimité.

Par les élections statutaires, un nouveau mandat est confié pour une période de 4 ans à MM. Jean Zmoos, président, Samuel Randin, secrétaire, John Perret, président de commune, membre du Conseil de surveillance et aux deux caissiers, M. et Mme Ulysse Benoit, réélus par acclamation. Un nouveau membre du Conseil de surveillance est aussi désigné par l'ensemble des participants en la personne de M. Charles Jean-Mairet, de Martel-Dernier.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales dont le taux reste fixé à 5 %, la fin de la séance a été réservée à la projection du très beau film « Terre valaisanne », projeté par M. Robert Sutter, instituteur à Brot-Dessus.

J. Z.

Glovelier (Jura)

L'assemblée générale annuelle de la Caisse a eu lieu le vendredi soir 12 mars, au Restaurant de la Poste, en présence d'une centaine de membres accompagnés de leurs épouses.

Il appartient à M. Louis Bailat, président du Conseil de direction, d'ouvrir cette 38e assemblée.

Après les salutations d'usage et l'hommage à nos disparus, la parole est donnée à M. Joseph Jolidon, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Ce dernier est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Dans son rapport présidentiel M. Louis Bailat nous donne un aperçu sur les événements marquants de l'année écoulée. Il relève l'essor considérable de notre économie, l'arrêté fédéral contre la surchauffe, l'afflux des travailleurs étrangers la dévaluation croissante de la monnaie, brossant un tableau très objectif de la situation actuelle. Il évoque également l'augmentation des taux créanciers et débiteurs, mesure tendant à assainir le marché des capitaux. Il conclut en formulant les vœux les meilleurs à l'égard de la Caisse pour qu'elle remplisse toujours la tâche à la satisfaction de toute la population.

De l'exposé du caissier, M. Joseph Jeanguenat, nous extrayons les chiffres suivants : prêts hypothécaires et autres fr. 1 723 520.—, caisse d'épargne fr. 1 023 080.—, obligations fr. 331 500.—, bénéfice fr. 5970.—, réserve fr. 60 511.—, bilan fr. 1 738 923.—, en 1407 opérations. Dans son rapport, le caissier insiste sur l'importance de l'épargne, facteur essentiel de la couverture des demandes de crédits. Enfin, il remercie chaque membre et chaque déposant pour la confiance témoignée et la ponctualité dans leurs paiements. Il fait également remarquer qu'actuellement ce ne sont plus les débiteurs qui sont recherchés, mais surtout l'épargnant. Il y a donc lieu de s'adapter à cette évolution et de donner aux clients la possibilité de placer leur argent à leur Caisse locale.

Sur proposition de M. Paul Gasser, président du Conseil de surveillance, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes de l'exercice 1964 et en donne décharge aux organes responsables.

Elections statutaires : les trois membres du Conseil de surveillance, soit MM. Paul Gasser, Jean-Pierre Pellegrini et Marcel Vernier, sont réélus pour une nouvelle période.

La soirée se termine par le paiement de l'intérêt aux parts sociales, le verre de l'amitié et les magnifiques films présentés et commentés par M. Bovet, des FMB.

J. J.

Imprimerie

Favre & Favre sa

Maupas 7

1000 Lausanne

Pensez à temps au reboisement!

Ne laissez pas envahir les espaces déboisés par les mauvaises herbes, replantez-les au plus vite, vous obtiendrez de bons résultats. Les plantations d'automne réussissent très bien depuis des années et peuvent être vivement recommandées.

Je vous livre des plants forestiers sains et vigoureux de bonnes provenances.

Vous pouvez utiliser les terrains peu rentables pour la culture profitable des arbres de Noël. Le prix de 100 jeunes épicéas de 25/50 cm. de hauteur est de Fr. 28.— (juste indiqués pour terrains débarrassés de mauvaises herbes) livrés franco votre domicile.

Il faut compter environ 140 pièces par are. Temps de culture : 5 à 6 ans environ.

Demandez mon prix courant ou commandez de suite.

Pépinières forestières Stämpfli, 3054 Schüpfen

Tél. (031) 67 81 39

Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne • Régie des annonces : Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 centimes • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 6 francs. Abonnements facultatifs : 4 francs. Abonnements privés : 7 francs.